



TRAVAIL EN HAUTEUR ET PORT DU HARNAIS

Conforme aux recommandations R286, R408, R431, R433, et R457 de la CNAMTS

Objectifs pédagogiques :

- Connaître les techniques de déplacement et de travail en sécurité lors de travaux en hauteur.
- Savoir analyser les risques de chute.
- Connaître la prévention contre les risques de chutes de hauteur.
- Utilisation des moyens d'accès et postes de travail avec protection collective, et individuelles, utilisation d'EPI spécifiques.
- Travailler en toute sécurité en hauteur.
- Utiliser un harnais de sécurité, savoir le vérifier, le contrôler.

Références réglementaires :

Réglementation utilisation des EPI

Formation travail en hauteur obligatoire. Il s'agit de la réglementation pour le port du harnais de sécurité.

Article R 4323-106 Créé par Décret n° 2008-244 du 7 mars 2008-art.(V)

L'employeur fait bénéficier les travailleurs devant utiliser un équipement de protection individuelle d'une formation adéquate comportant, en tant que de besoin, un entraînement au port de cet équipement.

Cette formation est renouvelée aussi souvent que nécessaire pour que l'équipement soit utilisé conformément à la consigne d'utilisation.

Formation travail en hauteur validité

La réglementation ne précise pas de durée de validité pour les formations travail en hauteur cependant, **l'article L4121-1** précise que le niveau de compétence des personnes doit être maintenu face aux modifications des postes de travail.

Il est également naturel que l'employeur s'assure de la mise en pratique effective des EPI sur le terrain. Au-delà de deux ou trois années au maximum sans remise à niveau, on considère que de mauvaises habitudes (pour les utilisateurs réguliers) ou l'oubli (pour les utilisateurs très occasionnels) impliquent un recyclage.

La validité des formations évacuation décrochage en hauteur est soumise à la même réglementation. Il est donc recommandé pour ces formations au secours un recyclage annuel au minimum. Ces opérations ne sont en général pas pratiquées et il est évident qu'en cas d'accident, les secouristes doivent appliquer les gestes de façon automatique

Article R4323-106 Créé par Décret n°2008-244 du 7 mars 2008 - art. (V) "(...)" Cette formation est renouvelée aussi souvent que nécessaire pour que l'équipement soit utilisé conformément à la consigne d'utilisation."

Méthodes pédagogiques

- Tour de table de positionnement préalable afin de permettre au formateur de vérifier l'adéquation du parcours de chaque stagiaire et d'adapter son déroulé pédagogique.
- Le formateur suit un plan précis pour aborder progressivement tous les points du programme.
- Utilisation d'un échafaudage, ou d'un parcours aménagé ou d'une toiture pour la partie pratique

Moyens techniques :

- Livret stagiaire individuel
- Vidéoprojecteur, PC
- Mise à disposition pour la formation d'un échafaudage, ou d'un parcours aménagé ou d'une toiture pour la partie pratique
- Les stagiaires doivent avoir des chaussures de sécurité, des gants de protections, un casque à jugulaire, un harnais



Encadrement :

- Profil type (CV détaillés sur simple demande) :
- Une solide expérience professionnelle dans le domaine enseigné, de l'encadrement de groupe et de la formation professionnelle.
- Titulaires des diplômes/titres/certificats requis
- Au-delà de l'expérience et des compétences requises, nos formateurs sont régulièrement, formés, audités et évalués par le responsable pédagogique de l'OF et/ou par des organismes extérieurs.

Le plus de la formation :

- Une solide expérience professionnelle dans le domaine enseigné, de l'encadrement de groupe et de la formation professionnelle.

Contenu du programme :

Partie théorique :

- Sensibilisation aux risques de chutes de hauteur : la chute ses conséquences, physiologiques, professionnelles, personnelles, physiques.
- Statistiques des chutes de hauteur.
- Analyse des risques spécifiques du travail sur pylône et toiture
- Les principes généraux de prévention (loi du 31.12.1991)
- Les éléments de la protection collective contre les chutes de hauteur : description, normalisation, conditions d'utilisation.
- Les garde-corps, les filets, les nacelles, les échafaudages.
- Les éléments de la protection individuelle contre les chutes de hauteur : description, normalisation, conditions d'utilisation.
- Les harnais (EN 361), les ancrages (EN 795), les liaisons antichute (EN 353-1, EN 353-2, EN 360, EN 355), le système d'arrêt des chutes (EN 363).
- Le décret 2004-924 du 1er septembre 2004 relatif à l'utilisation des équipements de travail mis à disposition pour des travaux temporaires en hauteur et modifiant le code du travail et le décret n° 65 – 48 du 8 janvier 1965.
- L'utilisation des échelles, escabeaux et marche pied.
- Les techniques d'accès et de positionnement au moyen de cordes.
- Les directives européennes relatives au travail en hauteur.
- Les obligations de l'employé et de l'employeur. Les textes réglementaires et législatifs relatif au travail en hauteur
- Un livret de formation en couleur est remis à chaque stagiaire en fin de formation

Partie pratique :

- L'utilisation des EPI Les harnais : Les différents types de harnais.
- Le contrôle du matériel.
- Les réglages du harnais.
- Mise en suspension de chaque stagiaire pour optimiser le réglage du harnais.
- Les conditions d'utilisation selon le travail à réaliser.
- Les liaisons antichute : Présentation, conditions d'utilisation et contrôle.
- Les antichutes à rappel automatique (EN 360). Les absorbeurs d'énergie (EN 355).
- Les antichutes sur support rigide et flexible (EN 353-1 et 353-2).
- Les ancrages (EN 795). Leurs caractéristiques. Le choix de l'ancrage en fonction du travail à réaliser. Les différentes techniques de réalisation pour un ancrage provisoire. Ancrage sur structure horizontale. Ancrage sur structure oblique. Ancrage sur structure verticale.
- Les cordes : Constitution, utilisation, entretien Les noeuds : Quels noeuds pour quelle utilisation ? Leur résistance, la réalisation des différents noeuds.
- Les différents travaux en hauteur

PREVISS, Quartier St Estève, 353 Rte de Villes sur Auzon, 84570 BLAUVAC

- Analyse des risques sur les différents travaux en hauteur : échelles, échafaudages, pemp, toiture, pylone.
- Délimitation de l'aire de travail, balisage de la zone dangereuse.
- Choix du dispositif d'ancrage et si besoin réalisation d'un ancrage provisoire.
- Choix de la liaison antichute et utilisation.
- Sensibilisation quant à la notion d'effet pendule.
- Déplacement en auto assurance.
- Travail par binôme - Rôle assureur/ assuré.
- Les principes de déplacement sur toiture inclinée et l'évacuation d'une personne.
- Exercices pratiques en fin de formation sous la surveillance du formateur
- QCM

L'évaluation de la formation :

- Suivi et sanction de la formation :
- Feuille de présence, attestation individuelle de fin de formation.
- Appréciation de l'acquisition des compétences et de l'atteinte des objectifs par l'organisme de formation :
- Tests pratiques et QCM.
- Mesure de la qualité globale de la formation, de l'atteinte des objectifs et de l'impact sur la pratique professionnelle par le stagiaire
- Enquête de satisfaction à chaud puis à froid

La validation de la formation :

- Une attestation de formation est délivrée à chaque participant ayant suivi la totalité de la formation, ayant participé aux exercices pratiques et théoriques et faisant l'objet d'une évaluation favorable ;

Durée de la formation :

7h00

Nombre de stagiaires : jusqu'à 6 personnes en formation initiale et 8 personnes en formation continue

Public :

Toutes personnes de plus de 18 ans effectuant des travaux en hauteur, ainsi que toutes personnes se trouvant dans leur environnement proche au moment des manœuvres.

Pré requis :

Être âgé de 18 ans minimum

Avoir le goût de la hauteur et être médicalement apte

Expérience professionnelle requise: NON

Pour les personnes en situation de handicap merci de prendre préalablement contact avec nous pour définir les modalités de votre participation à cette action de formation

Tarifs

675€ TTC la journée en entreprise pour un groupe jusqu'à 6 personnes

A partir de 200€ TTC la journée par stagiaire en inter entreprises

Autre nous consulter au 06 09 75 72 91, previss84@gmail.com.